**RESUME DU**

**PROJET DE LOI N° 6120**

**modifiant la dénomination du Lycée technique Nic. Biever et étendant son offre scolaire à la division supérieure de l’enseignement secondaire**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet principal d’étendre l’offre scolaire du Lycée technique Nic. Biever à la division supérieure de l’enseignement secondaire. Etant donné que suite à cette disposition, le lycée à Dudelange offrira l’enseignement secondaire pour les divisions inférieure et supérieure, il est en outre proposé qu’il porte dorénavant la dénomination de « Lycée Nic-Biever » au lieu de « Lycée technique Nic. Biever ».

Actuellement, le Lycée technique Nic. Biever (LTNB) offre, à côté des cycles inférieur, moyen et supérieur de l’enseignement technique et du régime préparatoire, les trois classes de la division inférieure, ainsi que, sous forme de projet pédagogique, la classe de 4e de l’enseignement secondaire.

Au cours des dernières années scolaires, le LTNB a enregistré une croissance considérable du nombre d’élèves inscrits dans les différentes classes de l’enseignement secondaire. Jusqu’à présent, après avoir passé la classe de 4e au LTNB, les élèves sont obligés de poursuivre leurs études secondaires dans un lycée offrant la division supérieure, à Esch-sur-Alzette ou à Luxembourg. Or, compte tenu de l’accroissement des effectifs susmentionné, ce passage sera de plus en plus difficile, la capacité d’accueil maximale des lycées à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette étant désormais atteinte. Voilà pourquoi il importe dès lors d’offrir dans le lycée de proximité à Dudelange des classes de la division supérieure de l’enseignement secondaire.